

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 30 mars 2011 à 10h00 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers et madame la conseillère: Serge Gauthier, Yvon Lambert et Françoise Giroux.

Absences motivées : Serge Villeneuve et Claude Joubert.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers, conseillères
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolutions
 - a) Paiement de facture au CLD pour le comité de revitalisation de la route 148.
 - b) Modification de la fiche d'initiative pour le PMVI d'Hydro-Québec.
5. Levée de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, déclare l'assemblée ouverte à 10h25.

2011-03-055

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Françoise Giroux que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2011-03-056

Paiement de facture au CLD pour le comité de revitalisation de la route 148.

ATTENDU QUE la municipalité s'était engagé verbalement à appuyer le projet de revitalisation de la route 148 présenté par le CLD de Papineau à une plénière du conseil municipal de Fassett le 11 octobre 2010;

ATTENDU QUE toutes les municipalités de la route 148 doivent supporter ce projet pour en assurer la réussite;

En conséquence,

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu;

QUE le Conseil municipal autorise, pour ces motifs, le paiement d'un montant de 4 340 \$ taxes incluses au CLD de Papineau. Ce montant correspond à la part de Fassett dans ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

2011-03-057

Modification de la fiche d'initiative pour le PMVI d'Hydro-Québec.

ATTENDU QUE les travaux d'embellissement de Fassett doivent être entrepris au plus tôt;

ATTENDU QUE la réalisation du sentier pédestre n'est pas encore débutée et que la propriété de la partie sud du chemin Arsenault n'est pas encore acquise par la municipalité;

ATTENDU QUE la subvention du PMVI doit servir sur des propriétés municipales;

ATTENDU QUE dans le cadre de la réalisation des recommandations du comité d'embellissement de Fassett, l'installation de poteaux de rue est prioritaire;

Il est proposé par Yvon Lambert et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise le maire à modifier la fiche d'initiative pour le PMVI d'Hydro-Québec pour que la somme octroyée de 9 688 \$ soit scindée en 2 parties. La première partie de 1 500 \$ servira à l'aménagement d'une halte pour le sentier pédestre. La deuxième partie de 8 188 \$ servira à l'installation des poteaux de rue recommandés par le comité d'embellissement de Fassett.

Adopté à l'unanimité.

2011-03-058

Levée de l'assemblée.

10h42 Il est proposé par Serge Gauthier que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Michel Rioux
Maire

Diane Leduc
Directrice générale